

Règlement du Tyx-Athlon D941

Inscription : Les participants doivent s'inscrire à l'avance pour participer au triathlon et payer les frais d'inscription qui s'élèvent à 12,00 € / personne.

Règlement des frais d'inscription sur : <https://lydia-app.com/pots?id=93236-tyxathlon>

Pour ceux qui ne peuvent pas, un transfert bancaire est possible, il suffit de nous demander par mail le RIB.

Âge minimum: Les participants doivent être âgés de 16 ans ou plus le jour de la course. *Les participants de moins de 18 ans devront fournir une autorisation écrite de leurs parents.*

Assurance : Chaque participant doit avoir une assurance individuelle le jour de l'épreuve.

Parcours : Le triathlon comprendra trois disciplines, à savoir la natation, le cyclisme et la course à pied. Les distances des épreuves seront déterminées à l'avance et communiquées aux participants.

Équipement : Les participants sont responsables de leur propre équipement et doivent s'assurer que tout leur matériel est conforme aux normes de sécurité. Les vélos électriques sont interdits pour l'épreuve de cyclisme.

Des chaussons de nage sont obligatoires pour la natation.

Un casque est obligatoire pour les cyclistes.

Règles de sécurité : Les participants doivent suivre toutes les règles de sécurité et les instructions des organisateurs tout au long de l'événement.

Comportement des participants : Les participants doivent respecter les autres participants et les bénévoles tout au long de la course. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route durant l'épreuve de cyclisme.

Disqualification : Les participants peuvent être disqualifiés s'ils enfreignent les règles du triathlon ou s'ils mettent en danger la sécurité d'eux-mêmes ou des autres.

Modification de l'épreuve : Si la composition de l'eau de l'étang de Tyx est impropre à la baignade, la partie natation sera annulée, les deux autres épreuves seront maintenues.

Annulation ou report de l'épreuve : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter l'événement en raison de circonstances imprévues telles que des conditions météorologiques extrêmes, une pandémie. Les frais d'inscription seront alors conservés pour une prochaine édition en 2024.

Annulation de participation de la part du participant : Si le participant annule sa participation, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Responsabilité : Les organisateurs ne sont pas responsables des blessures physiques ou des dommages matériels subis par les participants pendant le triathlon.

En s'inscrivant, chaque candidat s'engage à avoir pris connaissance de ce règlement.